

# CCCPS / 2023 / DE036 7.1 Décisions budgétaires

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -Séance du 23 mars 2023 à 18h

<u>Président</u>: Monsieur Denis BENOIT <u>Date de convocation</u>: 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 mars 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François
	BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ;
	Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ;
	Philippe HUYGHE; Muriel LORENZETTI; Gilles MAGNON; Damien MARCHÉ;
	Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck
	MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean
	Philippe ROCHE; Nicolas SIZARET; Boris TRANSINNE; Frédéric TRON et
	Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Caryl FRAUD ; Dominique BALDERANIS à François BROCARD ;
	Danielle BORDERES à Sarah DUVAUCHELLE ; Anne Marie CHIROUZE à Jean
	Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Boris TRANSINNE ; Stéphanie
	KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT et Frédéric TEYSSOT à
	Arnaud VANNIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT; Rodène BODIN-CASALIS; Christophe LEMERCIER;
	Morgane PEYRACHE ;
Secrétaire de séance	Philippe HUYGHE

Affectation du résultat du budget annexe Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH)

Le Conseil,

#### I. Rappel du contexte

Les résultats du compte administratif 2022 du budget annexe Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) conformes avec ceux des comptes de gestion fournis par la Comptable des Finances Publiques, sont adoptés par ce Conseil Communautaire. Il convient maintenant d'affecter ces résultats.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté à couvrir le déficit de la section d'investissement y compris les restes à réaliser 2022 reportés sur 2023.

Ce budget présente un résultat global de clôture excédentaire en fonctionnement et déficitaire en investissement. Ces résultats sont reportés dans le budget annexe Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) 2023.



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -Séance du 23 mars 2023 à 18h

<u>Président</u>: Monsieur Denis BENOIT Date de convocation: 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

SECTION DE FONCTIONNEMEN	Т	
Résultat Exercice 2022	+ 87 571,43 €	
Report antérieur N-1	+ 157 426,17 €	
Résultat de clôture 2022	+ 244 997,60 €	
Affectation en réserve R 1068 en investissement	- 8 614,32 €	
Report en fonctionnement R 002 sur BP 2023	+ 236 383,28 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat Exercice 2022	- 1 691,77 €	
Report antérieur N-1	-6 922,55 €	
Besoin / Excédent de financement	0€	
Report en investissement D 001 sur BP 2023	- 8 614,32 €	

# II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2022 du budget annexe Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH).

## III. Visas

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le compte administratif 2022 du budget annexe Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) ;

VU l'avis de la commission finances et prospectives élargie au Bureau en date du 7 mars 2023 ;

## IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

1) d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2022 du budget annexe Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) conformément au tableau cidessus.

## V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200040509-20230323-DE2023036-BF en date du 31/03/2023 ; REFERENCE ACTE : DE2023036



# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -Séance du 23 mars 2023 à 18h

<u>Président</u>: Monsieur Denis BENOIT Date de convocation: 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

## VI. Annexes

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Philippe HUYGHE Secrétaire de séance Le 23/03/2023

Au registre sont les signatures

**Denis BENOIT** 

Président

400 AOUSTE SUR